

Ville de Maiche

DEMANDE D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE

Association ou Etablissement :
Représenté (e) par :
Manifestation:
Date: Lieu:
Période de publicité souhaitée :
Description de la publicité :
A
Signature
A réserver au minimum un mois avant la manifestation (soit 15 jours avant le 1er jour d'affichage)
AUTORISATION D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE
Accordée à :
Représentant:
Dont le siège est situé :
Pour la période du au au
Dès cette date, les panneaux seront installés par
Aucune dégradation ne devra être faite sur le panneau permanent. La période d'utilisation ne peut dépasser 15 jours avant la manifestation.
La dépose se fera dès le lendemain de la manifestation, à défaut les services techniques effectueront celle-ci moyennant facturation par la Ville.
A Maiche, le
Le Maire, Régis LIGIER